



Résiliation d'un bail locatif à l'amiable

Par **Matgazier**, le **06/08/2012** à **09:38**

Bonjour,

Ma femme et moi louons un appartement en passant par une agence immobilière.

Notre bail se termine le 27 avril 2013 mais notre propriétaire, avec qui nous sommes en contact direct, désire vendre son appartement et nous a envoyé une lettre en recommandé nous stipulant qu'il voulait vendre l'appartement, que nous sommes prioritaires etc.. Et que le préavis prendra effet 6 mois avant la fin du bail.

Or mon épouse et moi voulions quitter l'appartement car nous n'étions pas content du tout de l'agence immobilière qui nous loue l'appartement et nous avons trouvé un appartement libre tout de suite.

Vu que mon propriétaire et moi souhaitons résilier le bail le plus vite possible sommes nous obligés de respecter les périodes de préavis ou pouvons nous nous arranger à l'amiable?

Merci de m'aider!

Par **cocotte1003**, le **06/08/2012** à **18:58**

Bonjour, vous pouvez très bien vous arranger entre vous en signant un document vous précisant bien les dates et les sommes que vous vous devez respectivement, mais n'faites rien sans un document écrit, cordialement